

# Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Marsonnas / Béréziat

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2020

### Pour qui ?

Pour tout enfant amené à fréquenter l'une des écoles du RPI à la rentrée de septembre 2020.

### Comment ?

Pour inscrire votre enfant dans l'une des écoles du RPI, deux démarches successives et obligatoires sont à accomplir :

#### **I/ L'inscription administrative en mairie**

Cette inscription se fait uniquement en ligne sur Internet.

Elle sera valable pour toute la durée de la scolarité de l'enfant au sein du RPI. En cas de changement de situation (déménagement, droits, santé ...), la famille s'engage à en informer la commune de résidence ou l'école par tout moyen.

Pour inscrire votre(vos) enfant(s), il vous suffit de compléter le formulaire en ligne et de disposer des pièces justificatives ci-dessous mentionnées, en version numérisée (format JPEG ou PDF) :

**1-** Document d'identité du/des représentant(s) légal(aux) de l'enfant - Recto/Verso

(Si autre responsable légal : jugement de tutelle + document d'identité Recto/Verso)

**2-** Livret de famille ou acte de naissance (page Parents + enfant(s) concerné(s)). En cas de divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale).

**3-** Justificatifs de domicile, ou un document faisant mention de la même adresse, au choix parmi les pièces suivantes :

- Justificatif du Trésor Public : avis d'imposition ou/et taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes) si adresse actuelle

- Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, charges

- Autre pièce justificative : quittance de loyer (tamponnée et signée), un bail officiel, une attestation d'assurance du domicile, la partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant la mention de l'adresse et des noms.

- Si parents hébergés chez une tierce personne :

Attestation d'hébergement + document d'identité de l'hébergeant + Justificatif de domicile de l'hébergeant (voir point 3)

**4 -** Carnet de vaccinations ou document remis par un professionnel de santé autorisé à pratiquer les vaccinations attestant de la situation de la personne au regard des vaccinations obligatoires.

**5 -** Photo de l'enfant.

**6 -** Attestation d'assurance scolaire (et périscolaire le cas échéant).

**7 -** Certificat de radiation (obligatoire pour une première inscription, si l'enfant a déjà été scolarisé).

Un certificat d'inscription vous sera alors délivré par la commune de Marsonnas ou de Béréziat (une copie de celui-ci sera également transmis à l'école).

#### **II/ L'inscription pédagogique à l'école**

Pour procéder à l'admission de l'enfant à l'école, il faut obligatoirement prendre rendez-vous auprès de la direction de l'école désignée sur le certificat d'inscription scolaire. Le numéro de téléphone de l'école est noté sur ce certificat. Aucun enfant ne sera admis à l'école sans certificat d'inscription.

### Quand ?

L'inscription administrative pourra se faire entre le 15 avril et le 15 mai 2020.

### Où ?

A l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-inscription-rpi-marsonnasbereziat>

La page ci-dessous va s'afficher.

Revenir en arrière

Connexion Aide

## Commencer la démarche

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

ou

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

jeudi 16 avril 2020

**Dossier complet d'inscription scolaire et périscolaire**

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois : à l'école, au restaurant scolaire, aux TAP, au bus et à l'accueil périscolaire.

Il concerne :

- La première inscription dématérialisée de(s) enfant(s) déjà scolarisé(s),
- Les enfants qui vont rentrer en petite section de maternelle.

Vous devrez créer un compte ou vous identifier avec FranceConnect (via vos codes de connexion personnalisés si vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de MobileConnect et moi, de MSA ou de IN La Poste).

Vous pourrez alors poursuivre et cliquer sur

[Commencer la démarche](#)

## Pourquoi se connecter avec FranceConnect ?



### UNE RECONNAISSANCE RAPIDE

FranceConnect vous propose d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant l'un de vos comptes existants.



### UNE NAVIGATION SIMPLIFIÉE

Vous naviguez ensuite sur l'ensemble des sites disposant du bouton FranceConnect sans vous ré-identifier.



### PAS DE NOUVEAUX COMPTES

Plus besoin de jongler avec une multitude d'identités numériques.



### UN SERVICE SECURISÉ

FranceConnect ne stocke pas vos données personnelles. À chaque connexion, vous êtes informés par un courriel.

### Traitement des informations

Les informations recueillies à l'occasion de ces démarches administratives font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion et le suivi des dossiers d'inscription dans les écoles du RPI.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés (école, garderie, cantine, bus, TAP).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au secrétariat de mairie.

**Les communes de Maronnas et de Béréziat offrent aussi aux familles un accompagnement dans leur démarche dématérialisée :**

- par téléphone au **04.74.51.10.09**

- par e-mail à **mairie.maronnas@wanadoo.fr**